



Document technique

LES INNOVATIONS ET LES QUESTIONS ÉMERGENTES DANS LE SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT

1ÈRE RÉUNION DE LA PLATE-FORME DE PARTENARIAT POUR L'ENVIRONNEMENT EN AFRIQUE (AEPP) NAIROBI, KENYA, 20 - 21 SEPTEMBRE 2018

1. CONTEXTE GENERAL

Le monde reconnaît de plus en plus que des défis tels que le changement climatique, la dégradation de l'environnement, les pratiques de consommation et de production non durables et la rareté des ressources ont un impact significatif sur les économies, la santé humaine et le bien-être. L'économie mondiale est confrontée à des pressions multiples et importantes pour réduire les facteurs de risque humains et écologiques afin de soutenir l'humanité à l'intérieur des frontières planétaires. En outre, l'environnement est de plus en plus reconnu comme un fournisseur de solutions pour accélérer la transformation socio-économique afin de résoudre les défis systémiques que sont l'insécurité alimentaire, la pauvreté, le chômage, ainsi que la pollution et les déchets. L'environnement est également reconnu comme un fournisseur de solutions pour la mise en œuvre efficace et efficace des engagements mondiaux pris dans le cadre d'accords multilatéraux sur l'environnement (AME). Pour une mise en œuvre efficace des engagements mondiaux en matière d'environnement afin de relever les défis environnementaux, il est nécessaire de revoir et de recentrer nos voies de développement. Si l'approche du statu quo se poursuit, les pays ne seront pas en mesure de relever les défis environnementaux, ce qui compromettra la mise en œuvre effective de l'Agenda 2030 pour le développement durable et des autres engagements mondiaux connexes. Il convient de noter que l'Afrique, qui possède un vaste éventail de ressources naturelles abondantes, est l'une des régions du monde les plus touchées par la dégradation de l'environnement et l'une des plus vulnérables aux changements climatiques.

Par conséquent, il y a un appel grandissant de trouver des approches novatrices pour aider à relever les défis de la durabilité tout en offrant des

possibilités d'améliorer la santé et le bien-être humains, la croissance, la réduction des coûts, la compétitivité et la prospérité. De plus, l'émergence de concepts comme l'économie verte, l'économie bleue et l'économie circulaire offre des occasions de se détourner du statu quo et de faire un saut dans la voie du développement durable. L'exploitation du pouvoir, de l'énergie et des technologies respectueuses de l'environnement associés à ces nouvelles voies économiques contribuera à la réalisation de la croissance économique, à la création d'emplois et à la réduction des inégalités sur le continent. La seizième session ordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) s'est tenue du 12 au 16 juin 2017 à Libreville, au Gabon, sous les auspices de l'Union africaine (UA) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) sous ce thème : "Investir dans des solutions environnementales innovantes pour accélérer la mise en œuvre des objectifs du développement durable et de l'Agenda 2063 en Afrique ". Les ministres africains de l'environnement ont reconnu que le continent africain a besoin de moyens pratiques et novateurs de tirer parti de l'environnement pour accélérer directement la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et concrétiser les aspirations communes de l'Agenda 2063. Cela exige que le continent entreprenne des investissements novateurs qui pourraient débloquer la contribution catalytique de l'environnement pour actualiser la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et la mise en œuvre d'Action 2063.

Lors de la 16ème session ordinaire de la CMAE, les ministres ont réclamé des mesures appropriées pour promouvoir et investir dans des interventions politiques innovantes, y compris la réplique, afin de maintenir et d'améliorer la productivité de notre capital naturel pour accélérer la réalisation de l'Agenda 2030 pour le développement durable, des OMD et de l'Agenda 2063 pour l'Afrique ; Renforcer les mécanismes environnementaux novateurs grâce aux différents mécanismes de financement, à l'éducation, à la recherche, au développement et à des partenariats privés et publics, entre autres efforts, pour favoriser le développement socioéconomique, notamment par l'utilisation durable des ressources naturelles de l'Afrique ; promouvoir l'affectation d'un pourcentage adéquat des recettes nationales ou infranationales à des solutions environnementales novatrices et à l'utilisation durable des ressources naturelles.

En outre, les ministres ont appelé à promouvoir le développement et le renforcement des partenariats entre les gouvernements, le secteur privé, les organisations non gouvernementales, la communauté internationale et les autres parties concernées afin de promouvoir et d'accroître les investissements dans des solutions environnementales novatrices ; ils ont appelé tous les États membres de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement à adopter, à la troisième session de l'UNEA-3, une résolution d'application universelle sur les solutions environnementales novatrices afin de galvaniser l'action

internationale en faveur du renforcement de la gestion durable du capital naturel ; et a appelé à promouvoir l'incorporation des éléments clés de cette décision et des messages politiques clés dans les politiques, législations et actions régionales, sous régionales, nationales et infranationales.

Il convient de souligner que le partenariat mondial renforcé devrait tenir compte du fait que les pays se trouvent à des niveaux différents de développement et devrait réengager les pays développés à prendre l'initiative de faire progresser le financement, l'expertise technique et la technologie nécessaire aux pays en développement conformément aux engagements pris au niveau mondial dans diverses instances multilatérales.

2 Questions clés à débattre

2.1 Economie verte

L'économie verte peut être considérée comme une voie de développement durable fondée sur la prise en compte de l'interdépendance entre croissance économique, protection sociale et écosystèmes naturels. Reconnaisant que l'économie verte pourrait jouer un rôle central dans la réalisation d'une croissance durable en Afrique, les dirigeants du continent se sont fermement engagés à définir les voies du développement national vers un développement durable à long terme. Aujourd'hui, plusieurs pays ont élaboré ou sont en train d'élaborer des stratégies ou des plans d'action pour une économie verte au niveau national. Il s'agit de l'Afrique du Sud, du Burkina Faso, de l'Égypte, de l'Ethiopie, du Ghana, du Kenya, de Maurice, du Mozambique, de l'Ouganda, du Rwanda, du Sénégal, de la Sierra Leone, de la Tunisie et de la Zambie. Les pays ont également réussi à faire de l'économie verte une partie intégrante de la planification du développement national. Au Kenya, par exemple, la stratégie et le plan de mise en œuvre de l'économie verte font partie du plan à moyen terme pour 2013-2017. Il est entendu que, pour réussir la transition vers une économie verte, les processus nationaux de planification du développement doivent être replacés dans le contexte de l'économie verte.

Pour que les possibilités d'économie verte identifiées se concrétisent, il faut mettre en place un environnement politique approprié. Avec des cadres réglementaires solides et des incitations appropriées, les investissements verts pourraient offrir des avantages durables de manière plus inclusive. Toutefois, l'efficacité de la réglementation dépend de mécanismes rigoureux de surveillance et d'application de la loi. Le Kenya, par exemple, a mis en place plusieurs politiques efficaces de surveillance et de conformité, notamment une exonération fiscale sur les énergies renouvelables et des réglementations environnementales pour la conservation de la biodiversité, la qualité de l'eau et la gestion des déchets. En Afrique du Sud, le Plan national de développement (NDP) jette des bases et un cadre solides pour l'économie verte et la trajectoire

de durabilité du pays, qui stipule que d'ici 2030, «la transition de l'Afrique du Sud vers une économie et une société justes, écologiquement durable, résistante au changement climatique et faible en carbone sera bien engagée».

Un large éventail de politiques d'économie verte est déjà mises en œuvre dans les pays de la région. En particulier, la réforme de la politique fiscale peut ouvrir de nouveaux espaces pour la croissance, l'investissement et la protection sociale - les caractéristiques d'une économie verte inclusive. Dans le même temps, la politique fiscale peut fournir les incitations nécessaires pour encourager l'investissement vert et les changements de comportement des consommateurs. L'Afrique du Sud, par exemple, a déjà annoncé l'introduction d'une politique de taxe carbone.

La suppression des subventions dommageables peut également créer un espace fiscal pour des nouveaux investissements dans les secteurs verts et la fourniture de services essentiels. Selon le Fonds monétaire international (FMI), la réforme des subventions aux combustibles fossiles en Afrique libérerait des ressources publiques équivalent à 1,4 % du PIB de la région. Le gouvernement du Ghana, par exemple, a supprimé les subventions aux combustibles fossiles en juin 2013, libérant ainsi des ressources publiques (environ 1 milliard de dollars par an) qui seront utilisées pour mettre en œuvre des politiques d'économie verte inclusive.

Les programmes phares régionaux (PPR) sont des initiatives de la CMAE, qui ont été formulées comme une contribution à la réponse de l'Afrique aux résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable tenue à Rio de Janeiro (Rio+20). Les résultats soulignaient l'engagement politique en faveur de la promotion du développement durable et appelaient les gouvernements nationaux et les partenaires de développement à renforcer et à consolider leurs efforts pour intégrer efficacement les dimensions économique, environnementale et sociale dans leurs politiques et stratégies de développement. La CMAE, sous la direction de l'Union africaine, a élaboré cinq appels d'offres comme moyen d'assurer la mise en œuvre effective des résultats de Rio+20, notamment : le Partenariat africain pour une économie verte (AGEP) ; la gestion durable des terres, la désertification, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique fondée sur les écosystèmes (LDBE); Le Partenariat pour une consommation et une production durables (CPD) en Afrique ; le Programme africain pour le développement énergétique durable ; et l'Évaluation environnementale intégrée pour le développement durable en Afrique. Les appels d'offres sont mis en œuvre dans le cadre général du Plan d'action du NEPAD pour l'environnement.

Ce qui précède représente quelques-unes des possibilités de changer la voie actuelle et d'élever la trajectoire de développement de l'Afrique à un niveau plus élevé. Le rôle de l'Afrique en tant qu'acteur de la communauté

internationale est crucial et la promotion et le développement de liens internationaux avec d'autres continents sont importants.

2.2. *Rendre les villes africaines plus vertes*

Selon les Perspectives économiques en Afrique de 2016, plus de la moitié de l'Afrique vivra dans des villes d'ici à 2050, mais les deux tiers des infrastructures qui seraient nécessaires aux villes africaines à cette date n'ont pas encore été construites. Les décideurs politiques doivent veiller à ce que cette expansion rapide n'aboutisse pas à des bidonvilles énormes et insoutenables, mais plutôt au développement, aux opportunités et à la croissance.

Par conséquent, les solutions d'innovation nécessiteront un changement dans les instruments politiques et réglementaires, les mécanismes financiers, les réformes des compétences, les modèles de planification et les changements de comportement des entreprises et de la société civile en général. L'Afrique reste le continent le plus pauvre du monde et abrite 75% des pays les plus pauvres du monde. Pour changer cette situation, il faudra investir et innover. On estime que les pays africains devront consacrer jusqu'à 7 % de leur PIB - soit au moins 100 milliards de dollars par an - aux infrastructures publiques pour modifier notre avenir et nous orienter vers une trajectoire de développement positive. Pour que le continent puisse réaliser ses aspirations en matière de développement telles qu'elles sont énoncées dans Action 2063, la collaboration et les partenariats sont essentiels pour assurer la prospérité de l'Afrique et pour que le continent puisse atteindre les objectifs de développement durable (ODD).

Un domaine d'innovation qui se traduira par des gains pour le continent est celui de nos espaces urbains. Faire des villes africaines des lieux plus attrayants pour l'investissement et l'innovation doit être une priorité pour les décideurs politiques. Les décideurs politiques doivent s'efforcer de fournir l'infrastructure et les services nécessaires, non seulement pour améliorer la qualité de vie, ce qui est essentiel pour attirer et retenir les gens dans les villes, mais aussi pour créer des opportunités de développement économique. Les villes prospères de l'avenir seront celles qui investiront également dans le développement d'environnements sûrs, sécuritaires et verts pour leurs habitants. Il est de plus en plus évident que les espaces verts dans les villes jouent un rôle clé dans l'amélioration de la santé et de la productivité. Avec le leadership et la prévoyance appropriés, le continent peut maintenir et reproduire ses succès, apprendre des autres et atteindre de nouveaux niveaux de prospérité. Il est possible d'élaborer de nouvelles politiques urbaines de grande envergure pour faire des villes africaines les moteurs d'une transformation sociétale, structurelle, environnementale et économique durable.

2.3 Economie bleue/océanique

Les eaux intérieures, les océans et les mers d'Afrique subissent des pressions environnementales. Au fil des ans, les activités maritimes traditionnelles, comme la navigation et la pêche commerciale, se sont intensifiées, tandis que de nouvelles activités, comme l'aquaculture et l'extraction pétrolière et gazière en mer, sont apparues. Toutefois, l'intensification des activités en mer s'inscrit dans un contexte d'insécurité, de trafics divers, de dégradation du milieu marin et de déclin de la biodiversité, cette dernière étant aggravée par les effets du changement climatique. Au cours des dernières décennies, les pertes globales directes de revenus provenant d'activités illégales dans le domaine maritime africain se sont élevées à des centaines de milliards de dollars US, sans parler des pertes en vies humaines, comme indiqué dans la Stratégie maritime intégrée pour l'Afrique 2050.

Avec 38 États côtiers et insulaires, 13 millions de km² de zones économiques exclusives (ZEE) collectives et un littoral de plus de 47 000 km, il existe un énorme potentiel inexploité pour les pays africains, et pour le continent africain dans son ensemble, pour développer les secteurs typiquement associés à "l'économie bleue". Par exemple, l'expansion de la pêche durable, de l'aquaculture, du tourisme, des transports et des ports maritimes et intérieurs peut contribuer à réduire la pauvreté en Afrique et à améliorer la sécurité alimentaire et énergétique, l'emploi, la croissance économique et les exportations, la santé des océans et l'utilisation durable des ressources marines. Plus de 12 millions de personnes travaillent dans le seul secteur de la pêche, le plus important de l'économie bleue africaine, qui assure la sécurité alimentaire et la nutrition de plus de 200 millions d'Africains et génère une valeur ajoutée estimée à plus de 24 milliards de dollars, soit 1,26 % du PIB de l'ensemble des pays africains.

Consciente de l'ampleur du potentiel économique, de l'étendue du littoral et de l'abondance des ressources maritimes, l'Union africaine, en 2014, a approuvé la Stratégie maritime intégrée pour l'Afrique 2050 (Stratégie AIM 2050), une vision stratégique à long terme pour le développement de l'économie bleue en Afrique. Cette stratégie propose de développer une ZEE africaine combinée, qui pourrait être considérée comme un cadre de gouvernance stratégique pour contribuer au développement de l'économie bleue et océanique africaine.

Conformément à la stratégie 2050 de l'AIM, plusieurs pays africains ont élaboré ou sont en train d'élaborer des stratégies et programmes nationaux d'économie bleue/océanique. Par exemple, la stratégie d'économie bleue de l'Afrique du Sud, intitulée "Opération Phakisa : Libérer le potentiel de l'économie océanique" a été lancée en 2014. Étroitement liée au Plan national de développement de l'Afrique du Sud pour 2030, cette opération Phakisa se concentre sur plusieurs domaines maritimes prioritaires, notamment le transport et la fabrication maritimes, l'aquaculture et les services de protection marine, ainsi que la

gouvernance des océans. La stratégie s'est appuyée sur des objectifs de croissance sectorielle et a donné la priorité aux compétences et à l'éducation maritimes pour attirer des partenariats public-privé et des investisseurs privés internationaux. L'opération Phakisa a pour objectif de créer un million d'emplois et d'ajouter 177 milliards de rands supplémentaires au PIB d'ici 2033. Déjà, 24 milliards de rands ont été investis dans l'économie bleue, ce qui a permis la création de 6 400 nouveaux emplois et la création d'un important parc d'exportation et de réparation de bateaux, l'Institut maritime international d'Afrique du Sud et d'un programme de développement des compétences.

Depuis 2014, Maurice a intégré l'économie bleue dans son Programme national de développement. Le pays a créé un ministère spécialisé dans l'économie bleue et une entité consultative, le Conseil national de l'océan, afin d'apporter une contribution continue aux parties prenantes. Maurice a également élaboré une feuille de route pour l'économie bleue.

2.4 L'économie circulaire

Depuis l'avènement de la révolution industrielle, l'économie mondiale fonctionne principalement selon une approche de " prise en charge et de disposition ". L'économie circulaire vise à redéfinir la croissance en mettant l'accent sur les avantages positifs pour l'ensemble de la société. Elle implique de dissocier progressivement l'activité économique de la consommation de ressources limitées, et de concevoir les déchets hors du système comme des déchets est le résultat de processus inefficaces. Soutenu par une transition vers les sources d'énergie renouvelables, le modèle circulaire construit un capital économique, naturel et social. Elle repose sur trois principes : Concevoir les déchets et la pollution, maintenir les produits et les matériaux en service et régénérer les systèmes naturels. Elle répond à l'aspiration à une croissance durable dans le contexte de la pression croissante de la production et de la consommation sur les ressources et l'environnement du monde.

Le concept d'économie circulaire est conçu pour maintenir les ressources au sein de l'économie lorsqu'un produit a atteint sa fin de vie, afin qu'il puisse être utilisé de manière productive encore et encore et ainsi créer plus de valeur. La transition vers une économie circulaire n'équivaut pas seulement à des ajustements visant à réduire les impacts négatifs de l'économie linéaire. Il s'agit plutôt d'un changement systémique qui renforce la résilience à long terme, crée des débouchés commerciaux et économiques et procure des avantages environnementaux et sociaux. Il convient de noter que le concept d'économie circulaire ne se limite pas aux questions de déchets, mais englobe également la manière dont la nature optimise l'utilisation des ressources avec un gaspillage minimal, et peut être appliqué à la gestion de l'eau, à la gestion des écosystèmes ou des bassins versants et même à la gestion urbaine.

Le Rwanda, l'Afrique du Sud, le Nigeria, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Forum économique mondial ont collaboré à la création d'une alliance à l'échelle du continent, connue sous le nom d'Alliance africaine pour l'économie circulaire, qui vise à stimuler la transformation de l'Afrique en une économie circulaire qui devrait favoriser la croissance économique, l'emploi et des résultats environnementaux positifs. L'Alliance pour l'économie circulaire en Afrique a été officiellement lancée lors de la 23e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC COP23) à Bonn, Allemagne, en novembre 2017.

2.5 *Energies renouvelables - l'innovation en application*

L'Afrique dispose de ressources d'énergie renouvelable enviables, y compris une ressource d'énergie solaire de premier plan mondial, d'excellentes ressources éoliennes (terrestres et offshores), de biomasse, d'énergie hydraulique et même thermique. En outre, avec des niveaux relativement faibles d'infrastructures de production et de transport d'électricité, l'Afrique a la plus grande chance de passer de technologies de combustibles fossiles sales et destructrices à des technologies énergétiques durables, propres et de plus en plus rentables. Ce saut vers l'approvisionnement et la fourniture d'énergie moderne permettra non seulement d'accroître la sécurité et les compétitivités énergétiques de l'Afrique dans un monde où les émissions de carbone sont de plus en plus limitées, mais il apportera également une contribution significative aux efforts cruciaux d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial.

Bien que les avantages de la transition énergétique de l'Afrique soient reconnus, ils doivent encore être pleinement explorés et exploités. L'Accord de Paris a obtenu des engagements de la part d'une alliance mondiale pour mobiliser jusqu'à 1 000 milliards de dollars d'investissements dans l'énergie solaire. Lors du lancement de l'Initiative pour les énergies renouvelables en Afrique (AREI), il a été reconnu que l'AREI a le potentiel de catalyser l'atténuation du changement climatique pour le développement en Afrique et 10 milliards de dollars ont été promis. L'Initiative se veut un effort transformateur et dirigé par l'Afrique pour accélérer et intensifier l'exploitation de l'énorme potentiel du continent en matière d'énergies renouvelables. L'Initiative vise à fournir 10 gigawatts (GW) de capacité de production d'énergie renouvelable nouvelle et additionnelle d'ici 2020 et à mobiliser le potentiel africain pour produire au moins 300 GW d'ici 2030. L'échelle mondiale, le secteur des énergies renouvelables a créé 7,7 millions d'emplois en 2015, soit une augmentation de 18 % par rapport à 2014.

Malgré ces initiatives et compte tenu de la nécessité de réseaux de transport à l'échelle du continent pour exploiter pleinement et stabiliser l'approvisionnement en énergies renouvelables, le défi africain consiste à aller au-delà des modèles traditionnels de " grandes centrales électriques - grands réseaux ", mieux adaptés aux pays qui ont déjà investi à grande échelle dans ce type d'infrastructures, et à explorer la flexibilité offerte par les énergies renouvelables pour fournir des services énergétiques de haute qualité. Ainsi, l'Afrique pourrait, et devrait, être à l'avant-garde de l'innovation mondiale dans les domaines de l'énergie solaire abordable sur les toits, des réseaux intelligents, des compteurs intelligents et des mini réseaux. Le déballage du slogan "l'énergie renouvelable est le pouvoir des gens" dans des applications novatrices des technologies renouvelables est très prometteur pour les communautés urbaines comme pour les communautés rurales.

2.6 Gestion de la demande en eau

Le secteur de l'eau en Afrique est très sensible aux changements climatiques et à la variabilité prolongée du climat. Le changement climatique devrait modifier le cycle hydrologique, l'équilibre des températures et les régimes pluviométriques dans toute l'Afrique et pourrait donc accroître la pression existante sur la disponibilité, l'accessibilité et la demande en eau, affectant ainsi le développement économique, les écosystèmes et la biodiversité. Même en l'absence de changement climatique, les tendances démographiques et les modes actuels d'utilisation de l'eau indiquent que davantage de pays africains dépasseront les limites de leurs ressources en eau terrestres économiquement exploitables avant 2025. Cependant, le changement climatique n'aura pas d'impacts uniformes sur les ressources en eau à travers le continent. Dans certaines parties, elle aggravera le stress hydrique tandis que dans d'autres, elle le réduira. La gestion de l'eau est un défi urgent qui, s'il n'est pas amélioré maintenant, pourrait voir ses problèmes considérablement exacerbés dans un climat futur plus chaud.

En ce qui concerne l'énergie, tout en reconnaissant la nécessité d'une infrastructure de stockage et de réticulation de l'eau à grande échelle, le défi africain consiste à aller au-delà de l'approche traditionnelle axée sur l'offre et à explorer des approches novatrices pour capter, stocker et utiliser l'eau en tenant compte du climat. Ainsi, l'Afrique pourrait, et devrait, être à l'avant-garde de l'innovation mondiale dans les domaines de la collecte abordable de l'eau de pluie, de l'irrigation intelligente, de l'assainissement intelligent et de l'infrastructure écologique pour la sécurité de l'eau. En outre, l'exploitation de la richesse de l'Afrique en énergies renouvelables pour améliorer notre sécurité hydrique serait une innovation gagnant-gagnant en matière de développement durable.

2.7 Lutte contre la pollution plastique

Des études récentes sur la quantité et la nature du plastique qui se retrouve dans l'océan, ainsi que les impacts sur les écosystèmes associés à cette source moderne de pollution, ont sensibilisé davantage le public à ce problème et l'ont amené à se demander comment le résoudre. Quatre-vingt pour cent du plastique qui se retrouve dans l'océan y parvient par des sources terrestres. Dans un monde qui produit 300 millions de tonnes de plastique par an, dont environ huit millions de tonnes aboutissent dans l'océan, d'où il est presque impossible de les récupérer, la question de la pollution plastique est devenue une préoccupation mondiale. La solution à la majorité de la pollution plastique dans l'océan commence sur terre, et bien que nous ne soyons qu'à l'aube de l'ampleur du problème, nous recherchons également des solutions innovantes et collaboratives.

Le plastique est souvent considéré comme un matériel " miracle " qui est maintenant omniprésent et qui fait partie intégrante de notre vie. Malheureusement, les propriétés étonnantes de durabilité et de flexibilité du plastique font qu'il est utilisé partout, même là où son utilisation peut ne pas être appropriée. L'utilisation d'un matériel pratiquement non biodégradable au sein d'une génération humaine comme, par exemple, un matériau d'emballage à usage unique, est clairement problématique, en particulier dans les pays où les pratiques et services de gestion des déchets ne sont pas optimaux. Bien que de nombreux plastiques soient potentiellement entièrement recyclables, l'utilisation de ce matériel à usage unique va à l'encontre du concept d'économie circulaire, car l'infrastructure de gestion des déchets nécessaire pour fermer complètement la boucle ne serait tout simplement pas rentable. Ainsi, bien qu'il existe une grande opportunité d'innovation dans le domaine de la gestion et du recyclage des déchets plastiques, les véritables innovations se situent dans le domaine des emballages durables et de l'utilisation appropriée du plastique.

Plusieurs pays, dont le Rwanda, le Kenya et l'Afrique du Sud, s'emploient actuellement à intensifier la lutte contre la pollution plastique, notamment en révisant la loi actuelle sur les produits en plastique afin d'interdire les matières plastiques à usage unique telles que les pailles, les couverts jetables, l'éducation et la sensibilisation, etc.

2.8 Quatrième révolution industrielle - opportunités et défis pour l'Afrique

L'impact des vents contraires de l'économie mondiale au cours de la dernière décennie pour les pays tributaires des produits de base, comme beaucoup en Afrique, a recentré l'attention sur l'urgence de la diversification économique, de la revitalisation de l'industrie manufacturière et de l'exploitation du potentiel humain et de l'innovation. La quatrième révolution industrielle (4IR) est décrite comme la quatrième grande ère industrielle depuis la première révolution industrielle du XVIIIe siècle.

La quatrième révolution industrielle se caractérise par une série de nouvelles technologies qui fusionnent les mondes physique, numérique et biologique et ont des répercussions sur toutes les disciplines, économies et industries. Il s'agit notamment des progrès de la numérisation et de l'intelligence artificielle (IA) qui ont d'importantes répercussions sur la formation de l'économie mondiale, l'amélioration de la gestion des ressources naturelles et un rôle plus large pour les progrès des technologies biologiques. Au cœur de cette révolution se trouvent les percées technologiques émergentes dans des domaines comme l'intelligence artificielle, la robotique, l'Internet des objets, la télédétection, les véhicules autonomes, l'impression 3D et la nanotechnologie. Par conséquent, cette révolution offre de nouvelles possibilités de parvenir à une croissance inclusive et durable en accélérant l'intégration des marchés en Afrique grâce à des corridors industriels et à l'innovation technologique. Cependant, le 4IR peut également présenter des défis pour l'Afrique en raison de la dépendance du continent à l'égard des exportations de produits de base et de matières premières, qui est une question clé nécessitant un engagement, en particulier dans le contexte de l'environnement.

3 Les questions clés

- Que faut-il faire pour tirer parti de l'économie circulaire en Afrique et l'intensifier ?
- Comment promouvoir et gérer une consommation et une production responsables en Afrique ?
- Comment pouvons-nous tirer parti de notre richesse en énergie renouvelable pour faire face à d'autres problèmes sociaux, économiques et environnementaux comme la sécurité de l'eau ?
- Comment minimiser les impacts environnementaux négatifs des systèmes de consommation et de production, tout en promouvant une approche fondée sur le cycle de vie, en particulier en ce qui concerne les plastiques à usage unique, en Afrique ?
- Quels sont les domaines prioritaires pour l'Afrique afin de saisir les opportunités d'accélérer l'action en faveur d'une réduction des émissions de carbone et de gérer les risques associés aux impacts du changement climatique, ainsi que pour développer des partenariats nouveaux ou renforcés avec les secteurs public et privé, afin d'accélérer les programmes liés au climat sur le continent africain ?
- Que faut-il pour créer des emplois et des possibilités d'emploi en investissant dans l'environnement et l'économie verte ?
- Sans détruire ou dégrader nos pêcheries, quels sont les facteurs clés du développement de l'économie bleue et océanique en Afrique ?
- Quelles sont les principales opportunités et catalyseurs de la 4ème Révolution Industrielle pour améliorer la gestion environnementale en Afrique et quelles sont les implications de la 4ème Révolution Industrielle pour le continent d'un point de vue environnemental ?
- Comment la télédétection et les " grandes données " peuvent-elles être exploitées pour la transition de l'Afrique vers le développement durable ?